



Mairie de
LES ARDILLATS
69430

téléphone 04 74 04 83 81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr BARRAUD Anthony / Mr FOREST Patrick / Mr JANDARD Jérôme / Mme SANLAVILLE Angélique / Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr MACHEREZ Hervé / Mr TAGUET Serge

Absents excusés : Mr DUCROUX Jérôme / Mme CHEMARIN Pascaline

Secrétaire de séance : Mr TAGUET Serge

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023

- Ecole
 - Point sur les travaux
 - Point sur la vie du restaurant scolaire

- Finances
 - Point sur les dépenses de travaux de l'école
 - Avancement de déblocage des subventions
 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

- Voirie :
 - Dossier M. Charlier, Validation de défense de la commune par un avocat.
 - Recrutement d'un agent employé de voirie
 - Dossier de classement voirie communale
 - Détermination de modalités de cession de chemin rural
 - Préparation enquête publique

- Vie associative :
 - Demande de création d'association communale
 - Cérémonie du 11 novembre 2023

- Recensement de la population en janvier 2024 :

- CCSB
 - Compte-rendu des commissions

Questions diverses

1. Procès-verbal du 21 septembre 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 : *Approuvé à l'unanimité*

2. Ecole

a) Travaux :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancée des travaux qui cette fois, touchent à leur fin. Il rappelle que la date de réception de travaux est toujours prévue le 8 novembre et que cette journée sera consacrée la remise en place de tous les mobiliers déménagés.

Il explique que cette rénovation aura engendré quelques aménagements techniques dans chacun des lots attribués et qu'il convient de valider des avenants.

Lot N°08 Carrelage faïence

Marché initial de 3 350,49 € HT

Avenant de 322,00 € HT

Lot N° 1 Démolition, gros œuvre

Marché initial 53 464, 69 € HT

Travaux en moins-value – 9 271 € HT

Avenant :

Démolition cheminée + 1 115,70 € HT

Réfection de l'enrobé + 1 304,58 € HT

Réseau eaux pluviales nord + 835,00 € HT

Lot N°06 Plâtrerie peinture

Marché initial de 66 060,83 € HT

Finition des entrées + 5 699,07 € HT

Modification plafond sanitaires

+ fermeture placo du haut du WC + 500 € HT

Nettoyage montée escalier non prévu au marché + 565 € HT

Et en moins-value sur travaux non réalisés - 8 999,89 € HT

Lot N° 7 Sols souples

Marché initial 22 887, 00 € HT

Ragréage et pose sol souple sanitaire haut + 135 € HT

Lot N°05 Menuiseries intérieures

Marché initial de 35 807,77 € HT

Avenant N°1

Fabrication d'un placard électrique + 2697.67 € HT

Avenant N°2

Remplacement d'une porte de classe à oculus + 607.00 € HT

Mobilier + 4717.63 € HT

Bande dépolie sur portes vitrées + 173.26 € HT

Toutes ces avenants sont soumis à l'approbation de l'assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces dépenses modificatives.

Il est, par contre, constaté sur le suivi financier, des économies faisant que l'opération reste dans son enveloppe de départ.

b) Restaurant scolaire

Fabienne Patay fait un compte rendu sur cette première période scolaire. Un travail est mis en place avec la cuisinière afin de réduire au maximum les pertes et déchets de table. Une rencontre avec une diététicienne permet d'affiner l'équilibre des repas. Il en ressort sur cette première période un déficit mieux contrôlé qui demande encore des efforts.

3) Finances :

a) Point financier sur les travaux de l'école

Après l'exposé sur les travaux de l'école, et la description des avenants, il est désormais nécessaire de faire un point financier sur l'opération.

Jean-Michel MOREY fait état de l'avancement des débloquages des subventions :

- Une demande auprès des services de la Sous-Préfecture pour un déblocage des 117 000 euros contractualisés est en cours.
- La CCSB est sollicitée suite à nos engagements dans le programme ACTEE et ses chapitres SEQUOIA et fond CHENE. Il rappelle que suite à nos demandes au fur et à mesure de la naissance de ces aides, l'opération de l'école est éligible à hauteur de 50 % des dépenses de maitrisés d'œuvres.
- Il rappelle également la demande au fond de concours de la CCSB, auquel le dossier faisait état d'une souscription de 24 000 euros, somme provisoire en l'absence du règlement d'attribution de la Communauté de Communes. Après des échanges ce jour 30 octobre 2023 avec le Directeur des services de la CCSB, la proposition qui sera actée au prochain Conseil Communautaire, serait de 60 800 euros.
- Une demande de déblocage de subvention est également demandée au SYDER concernant le changement de la chaudière et les aides proposées par le

Syndicat pour les améliorations énergétiques. Une aide de 20 000 euros est espérée.

b) **Ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Pour faire suite à l'exposé précédent de Monsieur le Maire sur les aides aux travaux de l'école et contenu de certaines subventions promises et non actées de la Région, puis du financement de la TVA non récupérées avant 2025, il convient d'envisager une ligne de trésorerie. Monsieur le Maire rappelle que sa délégation de juin 2020 lui permet de contracter ces lignes de trésorerie jusqu'à concurrence de 200 000 euros. Il rappelle son engagement de transparence auprès du Conseil Municipal sur ces opérations financières et propose donc de souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 euros, représentant les 80 000 euros de la Région et les 117 000 euros de TVA à avancer, au taux de 4.03 %, pour une durée de 1 an, remboursable sans pénalités.

Il confie à Jean-Paul CIMETIERE, adjoint, de se rapprocher du Crédit Agricole, organisme prêteur moins disant dans les questionnements aux autres banques locales, pour finaliser le dossier.

3. **Voirie :**

a) **Dossier de Monsieur CHARLIER. Validation de défense de la commune par un avocat.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une action en justice est intentée par Monsieur CHARLIER, agent non titulaire et dont la titularisation et le renouvellement de contrat n'a pas été acté par la commune en juin dernier. Il rappelle les faits et causes de cette décision et explique le besoin de recourir à un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Il rappelle également les souscriptions d'assurance liées à ces problématiques et l'aide contractualisée avec le Centre de Gestion.

Jean-Michel MOREY propose au Conseil Municipal de se faire aider par Maître Julie CREVEAUX, dont la proposition financière s'élève à 1 800 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de recourir à l'aide de Maître Julie CREVEAUX, et dit que la dépense sera inscrite au budget de la commune.

b) **Recrutement d'un agent technique de voirie :**

Pour faire suite à la non embauche de monsieur CHARLIER, il convient de recruter un agent technique. Fleury SIVIGNON et Monsieur le Maire ont rencontré une première fois Monsieur AULAS Patrick puis proposé une seconde rencontre avec les membres de la commission voirie disponibles. Après divers échanges concernant notamment une réorganisation du travail avec les entreprises extérieures, il est convenu de conforter les avis proposés de diminuer les prestations extérieures et de décider de l'embauche de Monsieur AULAS au 1^{er} janvier 2024.

c) **Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Jean-Michel MOREY explique à l'assemblée que Monsieur AULAS est issu de la fonction publique, qu'il est agent de maîtrise et que cette arrivée sur notre commune nécessite la création du poste.

d) **Dossier de classement des voiries communales**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de régulariser certaines voies communales afin de les inscrire au tableau de classement, de régulariser certains chemins dont les acquisitions datent des années 1970, de réfléchir à la cession d'un chemin rural au profit d'un particulier et de finaliser par une enquête publique en sollicitant Monsieur le Sous-Préfet à la fin du travail du géomètre.

Pour ce faire une rencontre avec Monsieur Rey, géomètre expert a permis de cerner l'ensemble des dossiers et définir des devis.

Classement de voirie :

Montée esplanade salle des fêtes 840 € TTC

Identification de 6 voies à classer dans la voirie communale

Impasse des Tilleuls lieudit Les Laurents 40 m

Prolongation de l'impasse des Oncins 200 m

Impasse de Fontbottier le Ritz 200 m

Impasse de la Serve 120 m

Lotissement Joseph Michaudon 250 m

Impasse de la Poye 70 m

Coût 960 € TTC

Impasse de la garenne chemin privé goudronné à intégrer dans voirie communale après don fait à la commune par Madame Rollet Marie Thérèse 840 € TTC

Aliénation d'un chemin rural Le Morin 600 € TTC

Division impasse de la Fontaine (si décision du Conseil Municipal) 480.00 € TTC

Jérôme Jandard fait remarquer que l'impasse des chevreuils n'est pas citée.

Patricia Chevalier stipule également une vérification de bornage au lotissement Joseph Michaudon, deux parcelles sont concernées.

Monsieur REY sera contacté pour lui confirmer ces travaux supplémentaires.

Suite à ce travail il en résultera une enquête publique. A suivre ...

4. **Vie associative :**

a) **Country club**

Une demande est faite par une association extérieure « Le country club » de créer son siège social sur la commune. Monsieur le Maire explique que cette association utilise déjà la salle des fêtes chaque semaine, contre une location hebdomadaire de 15,00 €. Il explique sa crainte au regard d'une association dont les membres ne sont pas habitants de la commune et les arguments avancés depuis de très nombreuses années par les Conseils municipaux successifs sur les facilités d'utilisation des bâtiments communaux par les associations locales constitués principalement de contribuables de la commune, dont l'impôt sert entre autres à l'entretien de ces dits bâtiments.

Après quelques échanges sur les intérêts de domiciliation de siège social sur la commune de Les ARDILLATS, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée de voter pour ou contre cette modification d'adresse de siège.

Après un vote à main levée il ressort

4 votes contre : JM MOREY, F PATAY, JP CIMETIERE et A SANLAVILLE

4 abstentions : P CHEVALIER, A BARRAUD, S TAGUET et R JACQUET

Et 5 votes pour : C DURAND, J JANDART, H MACHEREZ, F SIVIGNON et P FOREST

Suite au vote, la demande d'adressage sur la commune est refusée.

b) **Commémoration du 11 novembre**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que cette année encore la fanfare de Beaujeu sera absente à cette commémoration. Il précise la présence de Mme Sophie LAGNEAU qui se propose de sonner l'hymne national à la flute traversière. Il explique être satisfait de cette proposition mais reste un peu déçu de ne pouvoir avoir une cérémonie digne de ce nom. Des échanges s'engagent et une première proposition d'imprimer la Marseillaise faciliterait peut-être les personnes présentes à chanter. Puis l'idée de solliciter la Chorale des Ardillats, « Les Chantillons » à se joindre à nous, permettrait peut-être de dynamiser cette cérémonie.

Jean-Michel MOREY rappelle le rendez-vous de 9h00 au monument aux morts et que le vin d'honneur sera servi à la petite salle des fêtes.

c) **Recensement de la population janvier 2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que notre commune fera l'objet d'un recensement de sa population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Une recherche de recrutement a été réalisée, une seule personne a candidaté. Il s'agit de Madame Elise TRICHARD, domiciliée aux Ardillats.

Une première réunion est programmée avec les coordonnateurs désignés par les communes. Notre secrétaire, Madame Marlène TAGUET- BARBIER assurera cette tâche.

d) **CCSB**

1. **SYBEMOL**

Carole DURAND explique que lors la dernière réunion, il leur a été présenté des effectifs en augmentation, qu'une chorale a été créée et que les élèves, comme chaque année, donneront des répétitions dans les communes adhérentes. La commune des Ardillats accueillera ce concert le 23 mars 2024 en fin d'après-midi.

2. **Commission Réduction des déchets, Environnement, SPANC, ENS**

Jean-Paul CIMETIERE fait part d'une réunion le 3 octobre à Charentay où les sujets SPANC, panneaux photovoltaïque, achats vélos, extension voie verte ont été exposés aux délégués communautaires.

3. **Commission sociale**

La commission s'est réunie le 18 octobre 2023, Jean-Paul CIMETIERE évoque une charte à rédiger pour les conditions d'aides de la CCSB sur l'accès au logement

4. Commission agriculture P-A-T

La communauté de communes Saône Beaujolais a lancé depuis début 2022 son étude de Projet Alimentaire Territorial. La commission et les élus actifs sur ce sujet travaillent sur deux problématiques principalement : Les circuits courts et les transmissions d'exploitations agricoles. 4 réunions ont été réalisées au mois de juin sur la valorisation des productions locales, l'installation de nouveaux exploitants et la transmission des exploitations, l'approvisionnement local et la précarité alimentaire.

Le 16 octobre a été organisé une rencontre rapide entre les producteurs et les acteurs économique de territoire.

5. PLUIH

La validation des éléments du patrimoine de la commune est en cours de finalisation. (Maison bourgeoise, maison de caractère, les croix, les arbres remarquables...)

6. Piscine

Le bureau d'étude a travaillé sur les souhaits de conception de la future piscine, en retenant l'idée du tier lieu. La Commission Consultative des Maires se réunit régulièrement sur ce sujet. A ce jour, l'idée est de lancer dès le début de l'année un concours d'architecte. Les services de la CCSB et le bureau d'étude travaillent dans ce sens.

Lors de la dernière CCM a été abordé le fonctionnement actuel des scolaires pour la piscine. Transport et frais de bassin sont en réflexion pour une participation de la CCSB aux communes éloignées.

7. Col de Crie

La boutique, fermée pour dépôt de bilan, fait l'objet d'une étude et réflexion particulière. Le souhait des élus du territoire est de voir cette activité perdurer.

8. Mobilité

Le second schéma directeur de cours d'étude est arrivé en mairie. Il s'agit de cibler les points stratégiques de stationnement vélos et véhicules visiteurs, de définir les modes de déplacements doux dans le village. Jean- Michel MOREY rappelle que des travaux futurs permettront d'organiser la sécurité aux abords de l'école, qu'il est prévu un déplacement de l'entrée du village, et qu'il serait opportun de cumuler les travaux.

Questions diverses :

- **EPARI :** Jean-Michel MOREY rappelle que EPARI a cédé le réseau Numéricâble à la société INFRACORP. Suite à cette transmission, SFR n'est plus l'opérateur retenu et par conséquent le réseau est ouvert à tous les opérateurs privés. Nous avons dû, pour la mairie, demandé des devis et nous avons retenu « VOIP Télécom ».
- **SYTRAL :** Jean-Michel MOREY fait part à l'assemblée que des problèmes de transport scolaire sont récurrents : absence de chauffeurs, problème de prise en charge des élèves abonnés sur les arrêts de bus prédéfinis sur la commune. Une réunion aura lieu le 7 novembre à 18h30 à Saint-Jean d'Ardières avec le syndicat.
- **CLECT :** Monsieur le Maire rappelle que la Commission locales évaluation des charges transférées s'était réunie pour modifier les statuts de la CCSB, avec comme sujet le portage par la Communauté de Communes du futur schéma directeur Eau et Assainissement et deux pertes de compétences concernant l'Hôtel Dieu de Belleville

et la Politique de la Ville au profit de la ville de Belleville en Beaujolais. Il rappelle qu'une délibération était à prendre mais qu'il oublié lors du dernier Conseil de l'inscrire à l'ordre du jour. Dans un tel cas le silence vaut acceptation et il en informe donc l'Assemblée

- **Venue des baliseurs** le vendredi 3 novembre 2023 à 8h30, un accueil est à préparer.
- **Agro voltaïque** : Une rencontre avec le bureau d'étude aura lieu le 14 novembre 2023 en mairie pour évoquer le projet de chez Monsieur Chevalier Pascal.
- **Ordures Ménagères** : Jérôme JANDARD fait part du débordement des point d'apport volontaires suite aux nouvelles consignes de tri et interroge sur la possibilité de ramasser les OM tous les quinze jours. Jean-Michel MOREY explique que la commission déchets et les services associés travail sur ces sujets.
- **Conteneurs** : Serge TAGUET fait part du nouveau point de collecte suite à la réalisation du Lotissement Les terrasses de l'Ardières. Des conteneurs supplémentaires seront installés.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h15.

Le secrétaire de séance

Serge TAGUET

Le Maire

Jean-Michel MOREY

